Ordre National des Médecins
Conseil Départemental de l'Ordre

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

Bulletin d'Information

Tél : 02 35 71 02 18 - Courriel : seine-maritime@76.medecin.fr

2. Édito
3. Déontologie
4. Dossier
7. Communiqués
8. Tableau Départemental
12. Revue de presse
14. Interview
15. Histoire de la médecine

Page 3
LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER MÉDICAL

Page 4 Dossier
Un Conseil de l'Ordre des Médecins : pour quoi faire ?

Page 14
L'ENTRAIDE

Octobre 2015
n° 21

ÉDITORIAL

Docteur Patrick DAIMÉ

Président du Conseil
Départemental de
l'Ordre des Médecins
de la Seine-Maritime

Quel avenir pour notre système de santé ?

Le projet de loi de modernisation de notre système de santé va entrer dans sa dernière phase de discussion parlementaire. Quel sera le texte final ?

L'ordre des médecins a qualifié le projet initial d'inacceptable en l'état ; il a dénoncé **l'insuffisante consultation des professionnels de santé**, le manque de concertation, et a pointé les nombreux points discordants, partiels ou flous, voire inadaptés. Nous avons fait de multiples propositions, très insuffisamment prises en compte.
A l'évidence le projet de loi, faute d'une écoute suffisante des consœurs et des confrères, est loin de la vraie vie médicale et des réalités des patients et de leurs soignants.

Toutes et tous, médecins de Seine-Maritime, et particulièrement les acteurs du premier recours, **savons bien les difficultés accumulées** pour notre exercice. Sous dotation chronique, désertification, pressions de tout bord, envahissement administratif..., et, trop souvent, **souffrance au travail**.

L'Ordre a noté avec satisfaction que le Premier Ministre a repris notre proposition d'organiser une **grande Conférence de Santé** pour permettre de **mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs, les conditions d'une vraie réforme du système de santé**.
On ne peut que regretter que celle-ci ne soit pas réalisée avant l'élaboration et la promulgation de la loi.
Nous appelons au travail en commun, au dialogue entre État, usagers, professionnels de santé, pour **aboutir, enfin,** à **une réforme partagée, cohérente et applicable.**
Soucieux d'une concertation la plus large possible de tous les médecins, hospitaliers, libéraux et salariés, **l'Ordre des Médecins a pris l'initiative de lancer une grande concertation nationale** (voir informations en quatrième de couverture).

Toutes et tous, médecins de Seine-Maritime, nous devons nous mobiliser, participer largement à cette grande consultation, partager les adaptations que nous avons su déjà mettre en oeuvre. Les médecins doivent être écoutés, les incertitudes doivent être levées, les dérives administratives corrigées, et notre système de santé doit être préservé. C'est un **enjeu majeur de santé publique.** Les informations et les propositions des acteurs de terrain, souvent éloignés des sphères administratives et politiques, doivent être entendues et prises en compte. **Votre Conseil est à votre écoute, à votre disposition.**

J'insiste encore et surtout sur la volonté sans faille dont nous devons faire preuve pour défendre nos valeurs professionnelles, notre déontologie et notre éthique.
Le médecin doit rester la pierre angulaire de notre système de santé, de l'organisation des soins. **Indépendant,** il est le **garant de l'accès aux soins pour tous et de la sécurité des patients,** le défenseur des droits du patient.
Quel que soit son mode d'exercice, il est au cœur de la société, **porteur d'humanisme et de citoyenneté,** il est **acteur de progrès, de lien social,** stabilisateur sociétal, **au service de l'individu et de la santé publique.**
Le médecin doit **préserver son indépendance** pour assurer **égalité et équité pour tous, et l'absence de toute discrimination dans l'accès aux soins.**
Il doit concilier l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, deux devoirs inséparables.
L'exercice de la médecine comporte une double exigence ; morale, car cette activité implique altruisme et dévouement ; **scientifique,** car elle impose, comme un devoir, la compétence.
Jugement en conscience, références scientifiques et intérêt du patient doivent fonder la décision médicale.
La qualité des soins est un engagement personnel du médecin envers ses patients ; il doit en avoir **le temps,** ne pas être envahi par les procédures administratives, et **les moyens.**
Nous devons savoir les exiger.
Ce rappel de quelques-unes de **nos valeurs professionnelles fondamentales,** auxquelles nous sommes toutes et tous attachés, et qui, pour certaines menacées, doivent être défendues et sauvegardées, montre **l'ampleur des enjeux** de la réforme de notre système de santé, dont **la pluralité et la qualité** doivent être préservées, tout **en l'adaptant aux évolutions et réalités sociétales**.

Une réforme du système de santé ne peut être faite sans les médecins ;
quand bien même il serait question d'une modernisation !
Soyons vigilants et restons force de proposition !

La transmission d'un dossier médical

Article 46 ***(article R4127-46 du code de la santé publique)***

Lorsqu'un patient demande à avoir accès à son dossier médical par l'intermédiaire d'un médecin, celui-ci remplit cette mission en tenant compte des seuls intérêts du patient et se récuse en cas de conflit d'intérêts.

Transmission au patient lui-même

La loi Kouchner de 2002 stipule que c'est un droit.
Seules les notes personnelles peuvent ne pas être communiquées.

Transmission à la justice

C'est la saisie de dossier.
Elle est faite à la demande du juge par un officier de police judiciaire (gendarme ou policier) sous la surveillance d'un conseiller ordinal, et en présence du médecin responsable ainsi que d'un administrateur si la saisie a lieu au sein d'un établissement.

Transmission à un confrère

Avec l'accord écrit du patient et du médecin receveur.

Transmission à la famille après le décès

Uniquement pour faire valoir des droits, sur demande écrite, à un héritier direct qui doit prouver sa filiation.

Transmission aux parents

Le dossier peut être transmis au(x) parent(s) qui a (ont) l'autorité parentale.

Transmission au tuteur

Intégralement au tuteur d'un majeur sous tutelle (sur demande écrite et preuve écrite de la tutelle).

Transmission à un médecin conseil

CPAM, RSI, MSA.
Peut être communiquée toute information lui permettant de donner des avis sur les droits de l'assuré.

Transmission aux administrations

Jamais.

Docteur Patrick LANCIEN

Dans tous les cas

Conservez des copies des dossiers.

Ne transmettez jamais de dossier si le patient s'y oppose.

En cas de départ à la retraite sans successeur, gardez-les sur le long terme.
(Après vous, vos héritiers en deviennent responsables).

N'hésitez pas à téléphoner à votre Conseil Départemental (02 35 71 02 18).

L'Ordre de

Des rôles et des missions au p

Le code de la santé publique définit la mission de l'or
L'Ordre des Médecins veille au maintien des principes de moralité, de probité, d
l'observation, par tous ses membres, des devoirs professionnels, ainsi qu
Il assure la défense de l'honneur et de l'i
Il peut organiser toutes oeuvres d'entraide et de retrai
Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des Conseils Départementaux,
Il étudie les questions ou projets qui lui son
Il peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la parti
collectif de la profession de médecin, y compris en cas de menaces ou de violenc
par la loi du 9

Le rôle éthique, moral et déontologique

L'Ordre, garant de la morale et de la déontologie médicale, est :

- Un interlocuteur privilégié pour les patients, les médecins et les pouvoirs publics dont il doit être le conseiller.
- En charge de la rédaction et de l'adaptation du code de déontologie qu'il se doit de faire respecter.
- Autonome et indépendant ; son financement est assuré par la seule cotisation des médecins.
- La seule institution représentant tous les médecins, quels que soient leur spécialité, leur mode et leur lieu d'exercice.
- Est présent dans de très nombreuses instances où il représente l'ensemble de la profession ; il y assure souvent un rôle de conseil et de médiateur.

Le rôle administratif

- L'Ordre veille au maintien des compétences et à la probité du corps médical.

Garant des compétences professionnelles et de la qualité de l'exercice de la médecine, l'Ordre remplit une mission de service public essentielle en élaborant et en assurant la tenue du tableau de l'inscription des médecins et de leurs qualifications.

- L'Ordre dispose d'un pouvoir réglementaire.

L'inscription est obligatoire pour pouvoir exercer la médecine dans notre pays ; elle repose sur des conditions légales de moralité et de compétences. L'Ordre surveille les conditions d'exercice des médecins, les compétences professionnelles, porte le processus de qualification, assure la surveillance des contrats et conventions, autorise les remplacements, les exercices en sites distincts…

- Dans un contexte réglementaire, juridique et sociétal complexifié, l'Ordre guide et accompagne les médecins dans leur exercice et notamment en matière de prévention, ou de gestion, des conflits de tout type.

Le rôle d'entraide

- Dans une démarche de solidarité au quotidien, l'Ordre assume un rôle d'entraide aux consoeurs et confrères en difficultés :

. du conseil au soutien moral
. de l'accès aux soins à l'accompagnement social dans les périodes difficiles
. de l'aide financière ponctuelle au soutien plus prolongé, pour le médecin ou ses proches quand les situations l'imposent.

- Les difficultés de l'exercice, trop souvent source de souffrance, comme la santé de nos confrères, sont des préoccupations permanentes de notre Conseil.

Votre Conseil Départemental, s
vos conseillers so
L'Ordre des Médecins est au se
l'intérêt de

s Médecins

lus près de la société et des médecins

dre (Art. L4121-2 modifié par la loi du 4 mars 2002) :
de compétence et de dévouement, indispensables à l'exercice de la médecine, et à
e des règles édictées par le code de déontologie prévu à l'article L. 4127-1.
indépendance de la profession médicale.
te au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.
des Conseils Régionaux ou interrégionaux et du Conseil National de l'Ordre.
nt soumis par le ministre chargé de la santé.
e civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt
es commises en raison de l'appartenance à cette profession (Art. L4122-1 modifié
9 mars 2004).

Le rôle consultatif

- L'Ordre participe aux grands débats sociétaux ayant trait à la santé ; il est le partenaire de tous les acteurs du champ de la santé ; il assume la défense de la profession, de ses valeurs et des principes de la déontologie.
- L'Ordre est une ressource pour les médecins, les patients et les pouvoirs publics, au titre tant du conseil que de l'information et de la documentation sur tous les aspects et les différents champs de l'exercice professionnel.
- L'Ordre, ses Conseils Départementaux et Régionaux, assurent un rôle de conseiller de proximité pour l'ensemble des médecins, qu'il s'agisse de leur installation, leur statut d'exercice, leurs contrats, les relations avec les confrères, avec les administrations…
- Disponible au quotidien, le Conseil Départemental, son équipe administrative et ses conseillers assurent un rôle quasi permanent de conseil, de soutien, sur tous les aspects de la vie professionnelle. Par cette activité d'écoute et de conseil au quotidien l'Ordre permet régulièrement la prévention et l'anticipation des conflits et des risques déontologiques.

Le rôle juridictionnel

- L'Ordre est en charge du contrôle de l'exercice et de la relation avec le patient. Conformément à la législation, les médecins peuvent être jugés, et éventuellement sanctionnés, par leur pairs. Après traitement et enregistrement des plaintes par le Conseil Départemental, celui-ci exerce son rôle primordial de conciliation. En l'absence de conciliation, la poursuite du processus juridictionnel s'exerce par l'intermédiaire des chambres disciplinaires de première instance du Conseil Régional, puis d'appel au niveau de la chambre disciplinaire nationale, présidée par un Conseiller d'État. La juridiction ordinale est indépendante et statue en déontologie uniquement.
- La légalité des décisions de l'Ordre est contrôlée par le Conseil d'État, instance de cassation.

Les entretiens confraternels et la mission essentielle de conciliation, inscrite dans la loi, favorisent échanges, partage, explications et souvent meilleure compréhension. Ils permettent régulièrement de prévenir la judiciarisation.

on équipe administrative et tous
nt à votre service.
rvice de tous les médecins dans
es patients.

Concrètement, pour l'année 2014, la réponse à l'ensemble de ces missions a représenté pour votre Conseil Départemental :

Inscriptions

222 inscriptions (dont 170 premières inscriptions) ; 6 inscriptions de sociétés, 97 transferts

Qualifications

Etude de 194 qualifications

Sites multiples, contrats, relations médecins-industries

Examen de 104 demandes de sites multiples, de 5287 contrats, de 591 projets d'étude et conventions, de 377 demandes de participation à des congrès

Tableaux de garde

230 tableaux de garde reçus, contrôlés, enregistrés et transmis

Plaintes, doléances, conciliations, procédures juridictionnelles

156 plaintes et doléances reçues et traitées, 40 conciliations, 17 procédures juridictionnelles

Saisies de dossiers, réunions extérieures, entretiens, conseils

159 saisies de dossiers, une centaine de réunions extérieures, plus de 200 entretiens en nos locaux et quotidiennement des conseils téléphoniques

Activités réalisées par une équipe administrative composée de six secrétaires à temps plein et l'ensemble des 21 confrères que vous avez élus comme conseillers.

L'utilisation de notre cotisation pour financer nos activités

Notre cotisation est le seul financement de l'Ordre des Médecins, ce qui garantit son **indépendance**

Répartition de la cotisation (320 € en 2015)

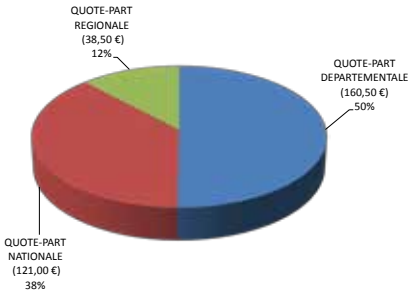

La gestion de notre Conseil est attentive et rigoureuse et sa trésorerie est saine. Salaires, indemnités et charges sociales s'y rattachant représentent près de 75% du budget global. Nous consacrons en Seine Maritime un budget important à la solidarité et à l'entraide pour les confrères en difficultés et leurs familles (plus de 70 000 € en 2014)

Dépenses 2014

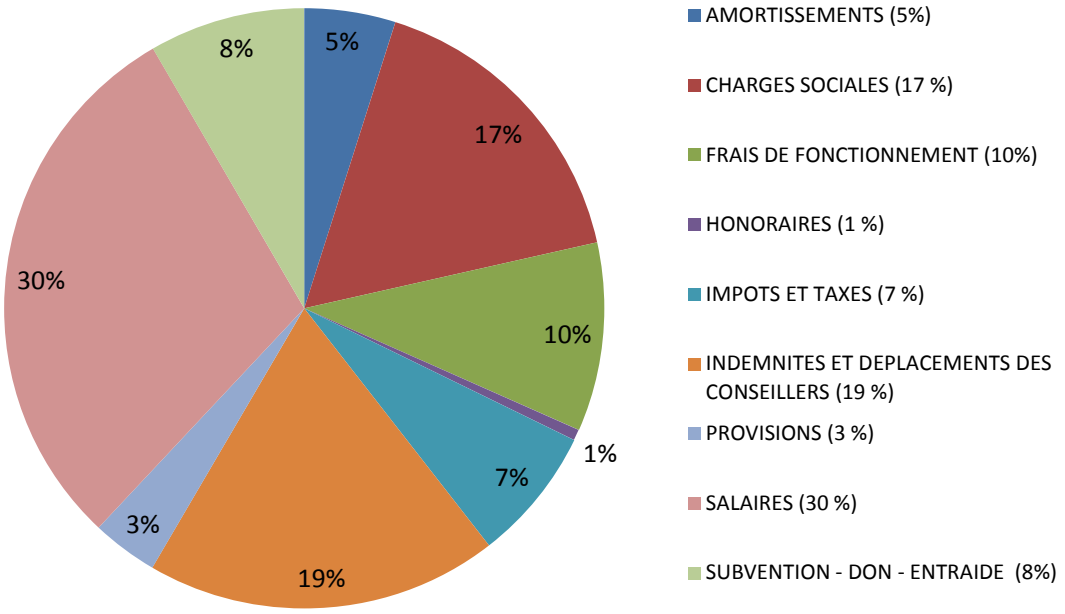

NOUVEAUTÉ
Conseil de l'Ordre 2.0

Depuis la rentrée, une nouvelle rubrique a fait son apparition sur le site de votre Conseil Départemental
www.conseil76.ordre.medecin.fr

Une rubrique " Annonces " en libre-service est en effet désormais disponible.

Vous pouvez consulter et/ou déposer vos offres ou demandes d'activité : installations, remplacements, activités salariées.
La consultation est en accès libre.
Le dépôt nécessite que vous soyez identifiés.

Utilisez le lien " inscription " situé en haut à droite de l'écran d'accueil pour créer votre compte à la première connexion, le lien " authentification " pour vous identifier une fois votre compte créé.
En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec Sandrine GOUDALLE au 02.35.89.15.62 ou à l'adresse goudalle.sandrine@76.medecin.fr.

Les classeurs papier peuvent toujours être consultés sur place au 44, rue Jeanne d'Arc.

Thèses
La recherche en médecine : accessible à tous les médecins

Tous les internes de médecine font une thèse. La plupart des questionnaires de thèse sont disponibles au format numérique à l'adresse suivante : http://urps-medecins-hn.org

Aider un interne c'est faire avancer la recherche.
5 minutes pour un questionnaire et la médecine progresse.

Où s'installer ? Quelles sont les démarches à suivre ? Quelles aides financières sont possibles ? Qui contacter ? Comment faire ?

Guichet Unique d'Installation des Professionnels de Santé Haute-Normandie

Le GUIPS permet de répondre à vos questions.
Il regroupe l'ensemble des informations nécessaires à votre future installation.
Il centralise les démarches d'installation et vous accompagne.
Un rendez-vous personnalisé vous est proposé avec les procédures à suivre, les contacts dédiés et une expertise juridique et financière.

66, quai Boisguilbert - 76000 ROUEN
02 35 60 90 55
www.guips.org
(Retrouvez annonces, offres d'installation et actualités spécialisées)

Collège Haut-Normand des Généralistes Enseignants (CHNGE) Maîtres de stage

Le CHNGE organise régulièrement des formations à l'accueil des internes et externes en stage de médecine générale.

La prochaine formation à l'accueil des externes aura lieu les 19 et 20 novembre prochains.

Cette formation s'adresse à tout médecin pratiquant la médecine générale, collaborateur ou installé, en exercice depuis au moins un an.
Elle aura lieu à la faculté de médecine et est indemnisée 690 euros pour les deux jours.
Devenir maître de stage pour les externes c'est accueillir un à trois étudiants de 4ème année de médecine dans l'année, pendant 3 semaines.
Mais c'est surtout permettre aux étudiants en médecine de découvrir notre discipline !

Pour tout renseignement ou inscription : matthieu.schuers@univ-rouen.fr

Au 16/09/2015 :

Séance du 25 mars 2015

Première inscription
BOUMOUD Asma

Transferts - Inscriptions
ANDREU-ULLRICH Heidrun, HEMATO
(transfert de la Côte d'Or)
BERRUBE Alain, MED. TRAV.
(transfert de l'Eure)
BUR Marie, PSY.
(transfert du Bas Rhin)
BRAT Roselyne, PEDIATRE
(transfert des Hauts de Seine)
COEURET Solène, M. G
(transfert de l'Orne)
HAAGEN-TANANI Françoise, PEDIATRE
(transfert de l'Orne)
LECORDIER Stéphane, M.G.
(transfert de la Réunion)
MORVAN Martine, M. G.
(transfert du Gard)
NGO Minh Dung, GASTRO.
(transfert de l'Orne)

Médecins ayant quitté le département
ALMOSNI JENNIFER Ville de Paris
MEDECINE GENERALE
CAVELIER BRIGITTE Seine Saint Denis
MEDECINE GENERALE
DREUX ERIC Charente
MEDECINE GENERALE
PILLE PATRICK Retraité Hérault
MEDECIN DU TRAVAIL
PROUST FRANCOIS Bas-Rhin
NEUROCHIRURGIE
ROLLAND ANNE Hérault
PEDIATRIE

Radiations
Fin d'autorisation d'exercice temporaire
ABADA Hatem
Pour convenance personnelle
BERGE Marie-Claude

Médecins décédés
CHABROL PIERRE
04/12/1921 - 03/03/2015 LE HAVRE
LORCHER BRUNO
05/03/1958 - 01/03/2015 ROUEN
HURET JEAN-CLAUDE
23/07/1927 - 01/03/2015 MONT ST AIGNAN

Qualifications - 1ères inscriptions
OPHTALMOLOGIE
BOUMOUD Asma

Titres autorisés sur plaques et ordonnances
CAPACITE du Dr :
ALLERGOLOGIE
RIGAL Marie
D.E.S.C. des Drs :
CANCEROLOGIE option traitements médicaux des cancers
NGO Minh Dung
MEDECINE D'URGENCE
TIRIZICA Elena-Adina
PATHOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE, CLINIQUE et BIOLOGIQUE
COEURET Solène

Sites distincts d'exercice autorisés
Le Dr GIBON Yves, spécialiste en Chirurgie Générale au HAVRE, renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à LILLEBONNE
Le Dr SEITE Gilles, Chirurgien Orthopédique et Traumatologique au HAVRE, renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Tous Vents de LILLEBONNE
Le Dr KAYA Ganziami, Ophtalmologiste à SARCELLES, autorisation d'exercer en site distinct à BOLBEC
Le Dr PIOT Thierry, ORL et compétent en Chirurgie de la face et du cou à la Clinique Mathilde de ROUEN, renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à GOURNAY EN BRAY
Le Dr SURBLED Thierry, Médecin Généraliste à l'EHPAD d'ISNEAUVILLE, autorisation d'exercer en site distinct à l'EHPAD de ST MARTIN OSMONVILLE
Le Dr CASTIONI Dominique, Médecin Généraliste (avec une capacité en Gérontologie) à la MDPH à ROUEN, autorisation d'exercer en sites distincts au SESSAD Anatole France et à l'Association Normandie Lorraine

Séance du 22 avril 2015

Premières inscriptions
PINON Emilie
SANCHEZ GIRON Carlos
VITTE Lisa

Transferts - Inscriptions
BENABDALLAH Taieb, M.G.
(transfert de Haute-Garonne)
CHARTAUX Emilie, DERMATOLOGIE
(transfert de l'Eure)
CODOREAN Daniela, CARDIOLOGIE
(transfert de l'Aube)
DE PETIGNY Xavier, GERIATRIE
(transfert du Bas Rhin)
DEREUDRE Grégoire, CHI. ORTHOP.
(transfert du Nord)
GONON Violaine, NEUROLOGIE
(transfert du Rhône)
KALFON Philippe, RADIOLOGIE
(transfert de l'Aisne)
PARMON Edouard, CHIR. UROLO.
(transfert de Savoie)

Médecins ayant quitté le département
DENIS MARIE HELENE Seine et Marne
CHIRURGIE PLASTIQUE
DELAGNEAU-BASHMILAH IDE Maine et Loire
MEDECINE GENERALE
GOYEN VENNEMAN INGRID Calvados
ANESTHESIE-REANIMATION
LOHIER STEPHANE Dordogne
MEDECINE GENERALE
NITULESCU ALEXANDRU Oise
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

Radiations
Pour convenance personnelle
LE COUTEULX Sophie

Médecins décédés
VINOURD André
04/3/1933 - 01/4/2015 ROUEN

Qualifications - 1ères inscriptions
CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES
SANCHEZ GIRON Carlos
MEDECINE GENERALE
PINON Emilie
PSYCHIATRIE
VITTE Lisa

Médecins inscrits
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE
DEREUDRE Grégoire
MEDECINE DU TRAVAIL
COULAND Isabelle
PSYCHIATRIE
STOLLER Sophie

Titres autorisés sur plaques et ordonnances
CAPACITE des Drs :
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
DEYGLUN Thierry
EVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR
DAMM Cédric
D.E.S.C. du Dr
MEDECINE DE LA DOULEUR ET MEDECINE PALLIATIVE
Dr QUESNEL Anne-Laure

: 4988 inscrits

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr PIROT Nathalie, Radiologue à la Clinique du Cèdre de BOIS GUILLAUME - autorisation d'exercer dans les sites distincts ci-dessous :

• SCANNER DU CEDRE 950 rue de la Haie 76230 BOIS GUILLAUME

• IRM ROUENNAISE DU CEDRE 950 rue de la Haie 76230 BOIS GUILLAUME

• CABINET DE RADIOLOGIE 108 rue Sadi Carnot 76160 DARNETAL

• CENTRE D'IMAGERIE DES BEAUX ARTS 41 rue Jean Lecanuet 76000 ROUEN

• SCANNER GIE MESNIL ESNARD 9, rue d'Anjou 76240 MESNIL ESNARD

• SCANNER GIE de MAROMME 42 rue Bérubé 76150 MAROMME

• RADIOLOGIE ST ANTOINE 696, rue Robert Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME

Le Dr POULAIN Samuel, Chirurgien Orthopédique et Traumatologique à PARIS - renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Mégival de ST AUBIN SUR SCIE

Le Dr PICOT-ANFRAY Violaine, Radiologue au Scanner de l'HPE du Havre - autorisation d'exercer en site distinct au scanner du Centre Franklin au Havre

Le Dr ARBID ORANGE Sylvie, Médecin Généraliste au CMS de ST ETIENNE DU ROUVRAY - autorisation d'exercer en site distinct au CMPP Binet de ROUEN

Séance du 20 mai 2015

Premières inscriptions

Le 30/4/2015 :

AL MAZINI Céline
CILIBERTI-CHEVREAUD Audrey
KHETTA Mathilde
POLLET Charlotte
TANTARDINI Valeria
TARISSI-LEROY Anne-Cécile

Le 20/5/2015 :

BONMARCHAND Albane
DAYOT Joséphine
LEDRU Vincent
LELEU Vincent
MOREL François
NGUEMATCHA Ismaël
SAMAIN Agnès

Transferts

AIHAMEEDI Raied GASTRO
(transfert de l'Eure)
LIBERGE Gauthier M.G
(transfert de Loire Atlantique)

Médecins ayant quitté le département

HERSCOVICI KARINE Gironde
MÉDECINE GÉNÉRALE
LE VACON GAEL Ille et Vilaine
PSYCHIATRIE
MELIOT CECILE Loire Atlantique
MÉDECINE GÉNÉRALE
PROUST ARNAUD Eure
MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecins décédés

DOUSSOT Dominique
21/5/1949 - 09/5/2015 DIEPPE

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION
CILIBERTI-CHEVREAUD Audrey
LELEU Vincent
DERMATO-VENEREOLOGIE
SAMAIN Agnès
CHIRURGIE GENERALE
BONMARCHAND Albane
MOREL François
GYNECOLOGIE-OBSETRIQUE
TARISSI-LEROY Anne-Cécile
MEDECINE GENERALE
DAYOT Joséphine
LEDRU Vincent
NGUEMATCHA Ismaël
TANTARDINI Valeria
MEDECINE INTERNE
KHETTA Mathilde
PEDIATRIE
AL MAZINI Céline
PSYCHIATRIE
POLLET Charlotte

Médecins inscrits

ONCOLOGIE option ONCO-HEMATOLOGIE
CASSUTO Ophélie

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. du Dr :
PATHOLOGIE INFECTIEUSE ET TROPICALE, CLINIQUE et BIOLOGIQUE
CHAUFFREY Laure

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr Frédéric DUVAL, Médecin Généraliste, exerçant au SDIS 76 en tant que sapeur-pompier professionnel - autorisation d'exercer en site distinct en tant que médecin coordonnateur du SESSAD de Cany Barville

Le Dr Catherine FRICHET, Médecin Généraliste à l'Inspection Académique de ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct en tant que salariée au CMPP Binet

Séance du 24 juin 2015

Premières inscriptions

Le 26/5/2015 :

BENTO DA COSTA Ana

Le 24/06/2015 :

BARANZELLI Pierre
DESOUBRY Nicolas
DIDI Nabil
FAREZ Arnaud
FRANCOIS Emmanuelle
GANDON Florian
GRANCHER-LE DROGUENE Camille
KAMGUIA DJOKO Patrick Hervé
PLANCHON Delphine
RIOULT Cindy
ROCA Frédéric
ROSE Justine
SICILIANO Claudia
SOLER Hélène

Transferts - Inscriptions

DEHEDIN Bénédicte
(transfert de la SOMME)
FUZEAU Alexandre
(transfert d'EURE et LOIR)
HEUZE Alice
(transfert de Loire Atlantique)
HURAY FAUVERGUE Sophie
(transfert de l'EURE)
KABIL Souad
(transfert de SEINE et MARNE)
PATRIER-SALLEBERT Sophie
(transfert de la VILLE DE PARIS)
VERFAILLE Stéphane
(transfert de l'EURE)
VOLELLI Francette
(transfert de la Mayenne)

Médecins ayant quitté le département

DASCALESCU Mihaela Manche
ALBIN Nicolas Isère
ANGLADE Nora Ville de Paris
SAUNIER Frédéric Loire Atlantique
LEPIVERT Jean-Christophe Gironde
BONFILS HEINRICH Marie-Christine Gard

Médecins décédés

ARBARETIER Pierre
26/11/1926 - 16/06/2015 ROUEN
DEVAUX Anne-Marie
11/10/1947 - 29/4/2015 ROUEN

DEVRIESE Maryse
16/05/1930 - 24/05/2015 ROUEN
HENRY-SEJOURNE Monique
15/07/1935 - 01/06/2015 LE HAVRE
LEGENDRE RENE
04/10/1935 - 24/05/2015 STE ADRESSE

Radiations

Pour convenance personnelle
DUJARDIN-RICQUIER Rolande

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE REANIMATION
DIDI Nabil
MEDECINE GENERALE
BARANZELLI Pierre
DESOUBRY Nicolas
FAREZ Arnaud
FRANCOIS Emmanuelle
GANDON Florian
GRANCHER-LE DROGUENE Camille
PLANCHON Delphine
RIOULT Cindy
ROSE Justine
MEDECINE INTERNE
BENTO DA COSTA Ana
ROCA Frédéric
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
KAMGUIA DJOKO Patrick Hervé
SICILIANO Claudia
MEDECINE DU TRAVAIL
SOLER Hélène

Médecins inscrits

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE
PAYET Elodie
VALLEE Antoine
CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE
LE GUILLOU Vincent
GERIATRIE
AMALOU Laetitia
BAHRI Oarda
MEDECINE DU TRAVAIL (compétence)
LELEDY Jean-François

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. des Drs :
MEDECINE D'URGENCE
AUBOURG Agnès
JEANNELLE Julien
CAPACITES des Drs :
GERONTOLOGIE
LEFAY Valérie
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
LEFAY Valérie
MEDECINE DE CATASTROPHE
AUBOURG Agnès
JEANNELLE Julien

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr PARIS Daniel, Médecin Généraliste retraité actif à DIEPPE, renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la clinique Mégival de ST AUBIN SUR SCIE et à EU pour effectuer des expertises
Le Dr SWAN Etienne, Médecin Généraliste à ROUEN, autorisation d'exercer en site distinct à la résidence tiers temps à ROUEN en tant que médecin coordonnateur
Le Dr AIT ALI Slimane, Radiologue en site principal à ST AUBIN LES ELBEUF, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr AIT Messaoud, Radiologue en site principal à ST AUBIN LES ELBEUF, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr BLONDEL-MEUNIER Caroline, Radiologue en site principal à ROUEN, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr DOUCET Sylvain, Radiologue en site principal à ST AUBIN LES ELBEUF, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr HOULETTE Christine, Radiologue en site principal à ST ETIENNE DU ROUVRAY, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr MAROUTEAU-PASQUIER Nolwenn, Radiologue en site principal à ROUEN, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr RECHER Sandrine, Radiologue en site principal à ST AUBIN LES ELBEUF, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr SCHROTER Karin, Radiologue en site principal à ST AUBIN LES ELBEUF, autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr ZAHAF Fouzi, Radiologue en site principal à ROUEN,autorisation d'exercer sur un nouveau site distinct à « l'IRM OSTEOARTICULAIRE » à ST AUBIN LES ELBEUF
Le Dr JULIEN Magalie, Chirurgien Vasculaire à la Clinique de l'Europe à ROUEN, renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique d'YVETOT
Le Dr BERROCAL Juan, Gynécologue Obstétricien à la Clinique de l'Europe à ROUEN, autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Saint Antoine de BOIS GUILLAUME
Le Dr BERROCAL Juan, Gynécologue Obstétricien à la Clinique de l'Europe à ROUEN, renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique d'YVETOT
Le Dr LUCAS Jérôme, Gynécologue Obstétricien à la Clinique de l'Europe à ROUEN, renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique d'YVETOT
Le Dr LUCAS Jérôme, Gynécologue Obstétricien à la Clinique de l'Europe à ROUEN, autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Saint Antoine de BOIS GUILLAUME

Séance du 16 septembre 2015

Le 01/07/2015
DOUTEAU Sabrina

Premières inscriptions

ASSIAHUE Marcelline
BENAISSA Cherif
BRUNEL Grégoire
FELLINI Fédérica
GROZA Luminita
HMAIDI Besma
OLYMPIOS Christoforos
SABA Luca
SENEZ-GUILLAUME Alienor

Transferts - Inscriptions

ALBISETTI Jacques RADIO.
(transfert du CALVADOS)
ALAMI-LAQBAQBI Fatima ANES. REA.
(transfert des YVELINES)
BACHY Mathieu M.G.
(transfert de Nouvelle Calédonie)
CORNU Jean-Nicolas CHIR. GLE
(transfert de la VILLE DE PARIS)
CORNU-SKURNIK Ariela M.G.
(transfert de la VILLE DE PARIS)
DIALLO Aïssata BIOL. MED.
(transfert des Yvelines)
GHRIEB Abdelaziz PSY.
(transfert de Seine et Marne)
GUILLAUME Vincent M.G.
(transfert du CALVADOS)
HASSAN Jean-Michel ORL
(transfert de Guyane)
KADRAS Gais ONCOLOGIE
(transfert du LOIRET)
LEFRANCOIS Florence DERMATO.
(transfert du MAINE ET LOIRE)
LEGOUT BlandineM.G. Retraité
(Réinscription – Transfert d'Ille et Vilaine)
LEMAITRE Guillaume CHIR. ORTHOP.
(transfert du Calvados)
PAVEL Monica ANES. REA.
(transfert de Seine et Marne)
POPOV Dimitar PNEUMO.

(transfert de la Nièvre)

Médecins ayant quitté le département

BALAN-IORDANESCU Claudia-Laura Haut-Rhin
OPHTALMOLOGIE
BARGE Michelle Vaucluse
PSYCHIATRIE
BRAT Roselyne Loiret
PEDIATRIE
DESJARDINS Laurence Eure
PSYCHIATRIE
DUPRET-MARCELLIN Emilie Hauts de Seine
MEDECINE GENERALE
DUVERT-LEHEMBRE Sophie Nord
DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE
ENDE Pauline Loire Atlantique MEDECINE GENERALE
FREGUIN Caroline Cotes d'Armor
NEPHROLOGIE
GALLOU Ewenn Morbihan
MEDECINE GENERALE
GILLET Laurianne Tarn
MEDECINE GENERALE
LEDOUX Katy Morbihan
MEDECINE GENERALE
LEDRU Vincent Eure
MEDECINE GENERALE
LOYAU Johanna Calvados
MEDECINE GENERALE
MARZIOTI Pietro Oise
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
MATHIEU DE VIENNE Hervé Eure
MEDECINE GENERALE
NELISSEN Alexandra Côte d'Or
MEDECINE GENERALE
PARRAD Marie Ville de Paris
MEDECINE GENERALE
PENEVA-SLAVOVA Lilyana Vendée
OPHTALMOLOGIE
PROUST-CHEVRON Virginie Bas-Rhin
ANESTHESIE-REANIMATION
ROUSSIGNOL Xavier Paris
CHIRURGIE ORTHO ET TRAUMATO
SARBU Anca Eure et Loir
MEDECINE GENERALE
SICILIANO Claudia Oise
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
THUILLIER-LECOUF Angelique Calvados
NEPHROLOGIE
TREGUIER Odile Loire Atlantique
MEDECINE GENERALE

Radiations

Pour convenance personnelle
CUISINET Chantal

Médecins décédés

ADRIAN Pierre
28/10/1926 - 02/09/2015 MONT ST AIGNAN
BLONDET Paul
04/06/1923 - 26/06/2015 LE HAVRE

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION
HMAIDI Besma
SENEZ-GUILLAUME Alienor
CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES
FELLINI Fédérica
OLYMPIOS Christoforos
HEMATOLOGIE option Maladies du sang
GROZA Luminita
MEDECINE GENERALE
BRUNEL Grégoire
DOUTEAU Sabrina
PSYCHIATRIE
BENAISSA Cherif
RADIO-DIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE
ASSIAHUE Marcelline
SABA Luca

Médecins inscrits

ANESTHESIE-REANIMATION
LAVIELLE Véronique
CHIRURGIE UROLOGIQUE
LACARRIERE Emeric
ONCOLOGIE option Oncologie Médicale
MOLDOVAN Marius
MEDECINE GENERALE
CAULIEZ Bruno, de ROUEN

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. du Dr :
MEDECINE DU SPORT
GUILLAUME Vincent, de ROUEN
CAPACITE du Dr :
MEDECINE DE CATASTROPHE
PETIT Richard, du HAVRE

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr Nathalie LE GOUGUIEC-GUIFFAULT, Ophtalmologiste à STE MARIE DES CHAMPS, autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Cléret d'YVETOT
Le Dr Jean-Marc CLERET, Chirurgien Urologique à YVETOT autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Tous Vents de LILLEBONNE

Droits d'exercice complémentaire

ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE
FISSON Sophie, de ROUEN
LECLERCQ Véronique, du HAVRE
TETART Florence, de ROUEN
VALINGOT-ANFRAY Florence, de ROUEN
WISSART-WERMESTER Stéphanie, de DIEPPE
CANCEROLOGIE Option Chirurgie Cancérologique
BOUCHETEMBLE Pierre, d'ELBEUF
HARDY Hubert, de ROUEN
PAVIOT Alexandre, de ROUEN
CANCEROLOGIE, Option traitements médicaux des cancers
ALBOUY Baptiste, du HAVRE
ALLOUC Hervé, du HAVRE
ANTIPHON Patrick, du HAVRE
BUGEL Hubert, d'ELBEUF
DE FOURMESTRAUX Nicolas, du HAVRE
KANSO Chaker, de ROUEN
NJINOU-NGNINKEU Bertin, du HAVRE
PASQUIER Geoffroy, de ROUEN
PFISTER Christian, de ROUEN
SAMBUIS Charles, de BOIS GUILLAUME

Médecins retraités actifs
Période du 1/06 au 1/07/2015

DR CLAIS EDOUARD ST AUBIN SUR SCIE
DR DUTOT PIERRE AUFFAY
DR GRUBER DENIS ROUEN
DR HAUVILLE PATRICE GONNEVILLE LA MALLET
DR LAINE PHILIPPE VAL DE SAANE
DR MANDELBAUM ALAIN MONTIVILLIERS
DR NODITZA JEAN-JACQUES
DR PAOLI DENIS MONTIVILLIERS
DR PARIETTI PATRICE GODERVILLE
DR SMOUCOVIT PIERRE YVETOT
DR TRANNOY PHILIPPE FECAMP

Médecins retraités sans activité
Période du 1/06 au 1/07/2015

DR ABEHSERRA JACQUES
DR BLONDEAU CORINNE
DR CLAVIER PATRICK
DR GRISE PHILIPPE
DR HENNETIER CHRISTIAN
DR LE ROUX DE BRETAGNE JEAN-BAPTISTE
DR MASSARI-JAMET MARIE-FRANCOISE
DR PALMER DIDIER
DR PARTOUCHE FRANCIS
DR SECKLER-GRASSI MARTINE
DR STEVENS ETIENNE
DR THOMAS FRANCOIS

Libération

Claude EVIN
16 septembre 2015

Pour l'ancien Ministre de la Santé, les professionnels de santé ont besoin " *de s'adapter aux nouveaux défis auxquels notre système de santé est confronté [...]. Il serait dommage que les professionnels de santé se laissent enfermer dans des débats qui ne permettent pas de prendre en compte la mesure des ces mutations qui les concernent [...]. Les maladies chroniques, ce sont plus de 13 millions de patients et cela représente plus de la moitié des dépenses [...]. Comment passe-t-on d'un système cloisonné à un système coordonné, avec plus de cohérence pour mieux prendre en charge ces patients ?* ".

Bulletin du Conseil National de l'Ordre des médecins

Rapport adopté lors de la sessio
" écrits du médecin du travail et
Juin 2015

Le médecin reste tenu, dans ses écrits, au respect du Code de
impose d'examiner la personne concernée et de relater les seule
a faites. **S'il rapporte des indications fournies par le salarié,**
circonspection et mentionne expressément " Monsieur X n
présente une particulière acuité dans le cas des risques psych
de santé du salarié et des causes professionnelles est délicat
Cette difficulté ne doit cependant pas conduire à l'inaction.
L'imputabilité doit renvoyer à des risques et des organisations
médecin du travail s'écarte d'une démarche médicale de santé
n'évoquera pas des éléments sans rapport avec le lien qu'il établ

Challenges

Les honoraires de médecins ont augmenté de 9,3 % en quatre ans

Le directeur général de la CNAMTS affirme que les **honoraires bruts** des médecins libéraux ont augmenté de 9,3 % entre septembre 2010 et septembre 2014.
Le directeur reconnaît qu'il ne tient pas compte de " *l'alourdissement des charges de travail, avec les maladies chroniques, les accompagnements de patients plus complexes et des charges administratives auxquelles un médecin consacre entre 1 heure et 1h30 par jour* ".

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Gérard LA
tiers payan
traire, mal

" *Le Sénat*
de loi, notamment grâce à la suppression du tiers pay
comportait initialement 209 articles n'en compte plus
" A quoi bon tout le travail sénatorial ? " demande Le
" *La loi qui sera définitivement adoptée devra beau*
Bien sûr, les marqueurs politiques du gouvernement,
peut-être et ce sera une grave erreur. Mais sur de nom
retiendra notre texte. Vous savez que 65 % des amend
rale, retenus ".

Le Point

Sécurité sociale : les remèdes de la Cour des Comptes
15 septembre 2015

La Cour des Comptes prévient : " *le salut [...] passera par des réformes structurelles, comme une régulation renforcée de l'assurance-maladie et une recomposition plus poussée de l'offre de soins [...].*
Une nouvelle fois, une part des prestations a été financée à crédit alors même qu'il s'agit de dépense courante [...].
Mauvaise répartition des professionnels de santé sur le territoire, place encore trop importante de l'hôpital [...], désengagement des pouvoirs publics dans la régulation ".
La Cour des Comptes prône " *des mesures de redéploiement vers les zones sous dotées* " ou encore " *l'instauration d'une enveloppe de prescription pour les responsabiliser* ".

DE PRESSE
presse
EVUE DE PRESSE
Revue de presse
UE DE PRE
esse

on nationale sur les
t la déontologie médicale ".

Déontologie médicale qui lui
s constatations médicales qu'il
il le fait avec la plus grande
ne dit que... ". Cette question
osociaux où le lien entre l'état
et complexe à établir.

de travail identifiés. A défaut, le
du travail. L'écrit doit être clair et
lit entre la santé et le travail.

RCHER, Président du Sénat : " le
nt généralisé, une mesure arbi-
préparée et inutile ".

va profondément remanier le projet
ant généralisé [...] le projet de loi qui
désormais que 57 ".
Quotidien.
coup au travail de fond du Sénat !
comme le tiers-payant, subsisteront
breux points, l'Assemblée Nationale
lements du Sénat sont, en règle géné-

Midi Libre

Patrick BOUET, Président de l'Ordre National des Médecins, présent à Nîmes pour une consultation avec la profession, interpelle les pouvoirs publics : " Attention, vous n'écoutez pas assez les médecins ". 11 septembre 2015

- Le Midi Libre : Quels sont les points qui vous heurtent le plus dans la dernière mouture de la future loi de santé de Marisol TOURAINE ?
- Patrick BOUET : *L'hyper-administration du système de santé [...], la toute puissance des ARS [...], le tiers-payant généralisé dont les garanties de faisabilité ne sont pas apportées.*
- Le Midi Libre : Beaucoup de médecins s'inquiètent du danger de livrer la santé aux mutuelles.
- Patrick BOUET : *C'est une vraie question [...]. Le futur parcours de soins sera-t-il décidé entre les assureurs et mutuelles privées, et les professionnels ? La réponse de la Ministre n'est pas claire.*
- Le Midi Libre : Où en est le dialogue avec Marisol TOURAINE ?
- Patrick BOUET : *Je ne l'ai pas rencontrée depuis mai.*

Le Médecin Généraliste

Entretien avec la déléguée ministérielle Marie-PROST-COLETTA " Il y a une loi, il faut la respecter ". N° 2729 - Septembre 2015

- " Que diriez-vous aux médecins qui n'ont pas encore aménagé leur cabinet ou déposé leur ADAP ? "*(La date de mise en conformité aux normes d'accessibilité des locaux accueillant du public est fixée au 27 septembre 2015 www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html NDLR).*
- *" Je dirais donc à ceux qui n'ont pas procédé aux aménagements de s'informer et de déclarer, le plus rapidement possible, que leur local est accessible et, à défaut, de déposer une ADAP ".*
- " Quels types de dérogation existent aujourd'hui ? "
- *" [...] Trois dérogations possibles : s'il y a disproportion manifeste au niveau des coûts, si l'architecte des Bâtiments de France estime qu'il y a une atteinte au niveau patrimoine [...], lorsqu'on est dans un bâtiment d'habitation et que la copropriété refuse la mise en accessibilité [...] ".*
- " Si certains professionnels ne déposaient pas d'ADAP au 27 septembre, que risquent-ils ? "
- *" [...] sans justificatif du retard (au delà du 27 septembre NDLR), l'acceptation de l'ADAP pourra être accompagnée d'une sanction financière de 1500 euros ".*

L'EXPRESS

Un tiers des étudiants en médecine sont dopés. 26 août 2015

Du café à la vitamine C, en passant par les corticïdes ou la cocaïne, les étudiants en médecine utilisent des psychostimulants pour améliorer leur vigilance et leurs performances intellectuelles.
L'étude réalisée sur 1700 étudiants en médecine, par une équipe du groupe Henri-Mondor de Créteil, montre que 30 % des carabins consomment en majorité des produits stimulants en vente libre, comme des spécialités contenant de la Vit C et de la caféine, 7 % utilisent des médicaments délivrés sur ordonnance comme les corticoïdes (détournés de leur indication initiale), 5 % admettent recourir à des drogues illégales (cannabis, ecstasy, cocaïne etc).

Docteur Loïc BOSSER

L'entraide

Le Docteur Aude MAINGUY, membre de notre Conseil, a pu rencontrer une consoeur ayant bénéficié de l'entraide et lui poser quelques questions

Quel âge avez-vous et quelle profession exercez-vous ?

J'ai 28 ans. Je suis médecin généraliste thésée ; j'ai fini mon internat en mai 2015. J'ai fait tout mon cursus universitaire à la faculté de médecine de Rouen. Actuellement je fais des remplacements.

A quel âge avez-vous eu recours à l'entraide du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime (CDOM) et à l'Aide aux Familles et Entraide Médicale (AFEM) ?

Mon père, qui était médecin, est décédé en 2006 : le CDOM nous a alors contactées ma mère et moi, mais nous avons estimé à ce moment-là que nous n'avions pas besoin de cette entraide.

Quand ma mère, conjointe collaboratrice, est décédée en 2008, j'ai été à nouveau contactée par le CDOM et là, cette aide m'a été très utile.

Cela m'a permis de percevoir une aide financière immédiate, sans aucune démarche à effectuer, ce qui est très appréciable dans ce genre de situation... De plus, dans mon cas, les histoires de successions ont trainé en longueur et je n'avais quasiment pas de revenus. Le CDOM m'a aussi aidée à constituer le dossier de bourse de l'AFEM.

En quoi cela a t-il consisté exactement ? Comment cela s'est-il déroulé pour vous ?

L'aide de l'AFEM dépend de nos revenus. J'étais en fin de D1 quand j'ai eu besoin de cette aide et j'en ai bénéficié pendant 3 ans, jusqu'à mon internat où j'ai commencé à avoir de vrais revenus.

Pendant ces 3 ans, j'ai donc perçu 6000 € par an par l'AFEM et 4500 le CDOM.

Par ailleurs, j'ai également bénéficié d'une pension de reversion par la CARMF.

Avez-vous reçu uniquement une aide financière ?

Non, le CDOM et l'AFEM m'ont aussi beaucoup soutenue moralement. Ces deux structures apportent également une aide dans l'élaboration d'un projet d'orientation car tous les enfants de médecins ne font pas forcément médecine !

Par ailleurs, à chaque boursier de l'AFEM est désigné un tuteur : pour moi ce fut Madame GUIZE, l'actuelle présidente de l'AFEM. Ce tuteur est une personne ressource importante, qui nous contacte régulièrement.

Chaque année, l'AFEM organise une réception avec tous les boursiers, orphelins d'au moins un parent médecin, au ministère de la santé, en présence notamment du président de l'AFEM et du président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Chacun se présente et peut s'exprimer sur son projet professionnel en cours ; ce moment permet de se rendre compte que l'on n'est pas tout seul à vivre ce genre de drame, et que l'on peut continuer à avancer.

Le CDOM reçoit également les boursiers de Seine-Maritime chaque année.

Continuez-vous à garder des contacts avec le CDOM et l'AFEM ?

J'ai toujours des contacts réguliers avec ma tutrice.

Et lors de mon premier remplacement, j'ai donné l'intégralité de mes honoraires à l'AFEM. C'était important pour moi d'être donatrice à mon tour...

AFEM - AIDE AUX FAMILLES ET ENTRAIDE MÉDICALE

Association loi 1901 créée en 1945 et gérée bénévolement, l'AFEM apporte un soutien moral et une aide financière sous différentes formes aux familles de médecins.

Donateurs : médecins, organismes et entreprises liées à la profession médicale (Académie de Médecine, Conseils de l'Ordre, mutuelles et certains Laboratoires).
Elle ne reçoit aucune aide de l'Etat ou de collectivités locales.

Actions : aide aux familles (secours d'urgence : déblocage rapide de fonds - 3000 €, aide de rentrée (de 1 500 à 3 000 € selon le nombre d'enfants et leur âge), aide d'été (financement de stages, séjours linguistiques, centres de loisirs...), aide aux étudiants (bourses d'étude, aide pour des séjours à l 'étranger...).

Le CDOM de Seine Maritime donne chaque année 40 000 € à l'AFEM.

Plus d'informations sur www.afem.net

LOCALEMENT, ENTRAIDE PAR LE CDOM DE SEINE MARITIME

Actions :

. Contact systématique avec les familles lors du décès d'un confrère
. Aide financière systématiquement proposée à la veuve ou au veuf, en cas de décès d'un confrère en exercice, 4500 € par dossier (une seule exception, les retraités actifs)
. Envoi d'un chèque " cadeau de noël " annuel aux orphelins de confrères, jusqu'à la fin des études ou la connaissance d'un travail rémunéré
. Transmission à l'AFEM des informations recueillies sur les orphelins et les conjoints
. Contact systématique avec un confrère en difficulté dès lors qu'il demande une aide

Montant des aides en 2014 :

Entraide ponctuelle à des médecins en difficulté : 2000 € + 1500 € = 3500 €
Entraide décès : 4600 €
Entraide envers 18 orphelins de médecins : 90 € par enfant à Noël, soit 1620 €

Le Dr Artus Barthélémy VINGTRINIER (1796-1872)

Fondateur de la Société de Médecine de Rouen et premier président de l'Association des Médecins de la Seine-Inférieure

« Il est peu d'hommes qui aient autant travaillé que lui, qui aient autant pensé, autant écrit, autant agi. Sa pratique médicale fut exceptionnellement laborieuse, pendant les 54 ans qu'elle a duré. » Dr Le Roy, 1873.

Premier médecin ayant exercé l'ophtalmologie à Rouen, médecin en chef des prisons de la capitale normande pendant 40 ans, médecin des épidémies pendant 30 ans, membre de nombreuses sociétés savantes, cette grande figure médicale rouennaise fut également reconnue au niveau national, en particulier pour son œuvre de pénaliste.

Le début d'une longue carrière

Artus Barthélemy Vingtrinier est né à Rouen le 13 juillet 1796. Après ses études au Lycée de Rouen, le jeune Artus s'orienta vers le droit par nécessité puis s'engagea dans la voie médicale par affinité.

Il débuta comme élève du Dr Antoine Blanche (1785-1849), qui venait de fonder à Rouen, en 1810, une école d'enseignement médical dans la maison de détention de Bicêtre. Au début de 1814, au moment où la France était menacée par les troupes coalisées, il vit arriver de la capitale plus de trois mille soldats blessés ou malades : *« couverts de haillons, et ce qui était plus affreux, atteints du typhus et couverts de gale et de vermine. » « Cet épisode se passait au commencement de 1814, c'était la première année de notre initiation aux études médicales. Nous vîmes alors avec un vif intérêt et une amère douleur un si grand désastre, triste résultat de la guerre, bien propre à faire apprécier combien la gloire fait de victimes, et combien elle coûte de larmes !! ».*

Nullement découragé, il décida d'aller poursuivre ses études à Paris où il fut élève de l'Ecole pratique. Le 15 janvier 1818, il soutenait sa thèse de doctorat à la Faculté de Médecine de Paris dédicacée à ses maîtres : le parisien Guillaume Dupuytren (1777-1835) et le rouennais Antoine Blanche, et consacrée à l'opération de la pupille artificielle. Il regagna ensuite sa ville natale pour s'y installer définitivement.

Médecin des prisons

Alors qu'il n'était encore que médecin adjoint, le Dr Vingtrinier présenta en 1826 devant la Société d'émulation une ***Notice sur les prisons de Rouen*** dans laquelle il aborda la question de la peine capitale : *« je me borne à désirer que quelque moraliste la soulève et soit assez heureux pour débarrasser à jamais la société de la vue de ces horribles échafauds, source de souvenirs déshonorants pour quelques familles, et toujours déplorables pour la nation. ».*

Il aura fallu attendre plus d'un siècle et demi pour voir son souhait exaucé. En avril 1828 il fut nommé chirurgien en chef des prisons de Rouen. En juin il fut admis à l'Académie de Rouen et consacra son discours de réception à ***la réforme des lois pénales***. Son discours révélait déjà l'humaniste qu'il était, cherchant toujours à améliorer le sort des prisonniers, et le grand pénaliste qu'il allait devenir : *« Aujourd'hui, punir n'est plus le seul but que l'on se propose. Plus prévoyante et plus humaine, la loi nouvelle cherche non seulement à obtenir la réparation due à la société par la punition du coupable, elle s'étudie encore à lui rendre des membres qui puissent utilement la servir, et, pour y parvenir, elle veut que l'on s'occupe d'instruire les prisonniers et de les former au travail. »*

En 1840, le Dr Vingtrinier fit paraître son œuvre majeure : ***Des prisons et des prisonniers***. Il y combattit tout particulièrement l'incarcération des enfants et leur placement en colonie pénitentiaire. Il eut également pour constante motivation de mieux proportionner les peines aux crimes et délits et de faire améliorer le sort des enfants incarcérés, trop souvent victimes de cruelles maltraitances. Notons encore qu'il s'attacha également au sort des aliénés, clamant que la justice ne peut et ne doit se passer du secours de la science médicale en matière d'aliénation mentale (1852) et que l'asile est, pour eux, préférable à la prison.

La Société de Médecine de Rouen

C'est en 1821 que le Dr Vingtrinier eut l'idée de créer une Société de médecine à Rouen et il se fit aider dans cette tâche par deux autres confrères : les Drs Bayvel et Glinel. La première séance de la société eut lieu le 24 mars 1821. La volonté de rendre la pratique médicale plus sûre fut clairement exprimée par le président : *« En nous soumettant mutuellement nos observations et nos expériences, nous parviendrons par le concours de lumières à perfectionner nos connaissances médicales, et à faire reculer les bornes de la science. »*

Cette société, dont les archives les plus anciennes ont été détruites par le feu, a eu une existence active jusqu'en 1995.

Médecin des épidémies

En 1828, le Dr Vingtrinier fut nommé médecin des épidémies pour l'arrondissement de Rouen. Quatre ans tout juste après sa nomination il eut à affronter la grande épidémie de choléra, qui débuta à Rouen en avril 1832. Il eut alors à organiser la riposte médicale dans une situation de crise. Il enregistra dans l'arrondissement plus de 3600 cas et 1472 décès.

Il fut confronté à bien d'autres épidémies dont il nous a laissé parfois un rapport détaillé, comme la grande épidémie de grippe de 1837,qui toucha un Rouennais sur deux ; l'épidémie de choléra de 1849 qui sévit avec une mortalité de 52% ; ou encore l'épidémie de variole de 1864-1865, qui toucha plus de 4000 personnes.

L'Association des médecins de la Seine-Inférieure

En 1857, à l'initiative de la Société de Médecine de Rouen, fut créée une association de prévoyance et de secours mutuels entre les médecins de Seine-Inférieure. En août 1861, elle s'annexa à l'Association générale des médecins de France, créée en 1859, et le Dr Vingtrinier en fut nommé Président par décret impérial du 12 février 1862. Un des objectifs de cette société était de *« maintenir, par son influence moralisatrice, l'exercice de l'art dans les voies utiles au bien public et conformes à la dignité de la profession. »* Il en resta le président jusqu'à son décès et sera remplacé par Achille Flaubert.

Après une vie si bien remplie, le Dr Vingtrinier s'éteignit à Rouen à l'âge de 76 ans, le 11 juillet 1872. Ses obsèques furent célébrées deux jours plus tard en l'église Saint Patrice puis il fut inhumé au cimetière monumental en présence du Préfet et de très nombreux confrères. Il y repose toujours, trop oublié par sa ville natale.

Docteur Karl FELTGEN

A noter

LA GRANDE CONCERTATION NATIONALE MENÉE PAR L'ORDRE DES MÉDECINS SUR L'AVENIR DU SYSTÈME DE SANTÉ

Organisation en 4 volets complémentaires

▶ Un site Internet dédié *lagrandeconsultation.medecin.fr* est ouvert ;
Il donne accès à un questionnaire en ligne ouvert à tous les médecins pour une consultation en ligne ;
Il permet de regrouper et de présenter les propositions déjà formulées ;
Il rassemble tous les travaux menés et informe sur leur avancée.

▶ Des rencontres de proximité organisées dans 12 grandes régions ou inter régions ;
Le 12 décembre prochain pour notre inter-région ; participez, faites vous représenter !

▶ Une série de rendez-vous institutionnels organisés au siège du Conseil National ; structures et acteurs du monde de la santé sont invités à venir échanger sur le système de santé de demain.

▶ Un sondage grand public, en miroir des attentes des professionnels sur le rôle, la place du médecin dans la société et des attentes du public sur le système de santé.

Une large revue de presse sera faite sur la démarche.
Notre Conseil est à votre disposition pour toute information.

Et à venir

▶ DOSSIER
Les certificats de décès

▶ DÉONTOLOGIE
Un nouvel article à redécouvrir

▶ ACTUALITÉS
Au plus près des dernières informations relatives à notre profession

▶ HISTOIRE
Le portrait d'un médecin qui a marqué la Seine-Maritime

▶ INTERVIEW
Le fabuleux destin d'un médecin normand

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime
44, rue Jeanne d'Arc - BP 135 - 76002 ROUEN CEDEX 2
Tél : 02 35 71 02 18 - Fax : 02 35 89 59 25
Courriel : seine-maritime@76.medecin.fr
Site Internet : www.conseil76.ordre.medecin.fr

Ordre National des Médecins - Conseil Départemental de la Seine-Maritime - Bulletin d'Information n° 21 - *Octobre 2015*
Directeur de la Publication : Patrick DAIMÉ
Rédactrice en Chef : Laetitia BOURDON
Conception et réalisation : Sandrine GOUDALLE
Impression : TALESCA - Distribution : A2P - Tirage : 5000 ex.